

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 14^e jour du mois de décembre 2021 à 19h00 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle sont présents: Madame Fanny Véronique Couture, mairesse et les conseillers (ère) suivants : Messieurs : Benoit Chevalier, Gilles St-Amand et Maxime Bétournay.

Les conseillers (ère) suivants sont absents : Monsieur François Thibault, Monsieur Benoit Gratton et Madame Audrey Charron-Brosseau (absence motivée, maladie).

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Fanny Véronique Couture mairesse.

Assiste également à la séance Madame Guylaine Maurice, directrice générale et greffière-trésorière.

Madame Fanny Véronique Couture, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SESSION :

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Entente service incendie /répartition des coûts, modification de l'entente article 9.8.
- 5) Achat véhicule et équipement de la RINOL, caserne de Montcalm (59 832\$).
- 6) Suivi du rapport de la MMQ suite à la visite des installations sportives et récréatives.
- 7) Renouvellement contrat assurance avec la MMQ pour l'année 2022 (28 383.60\$).
- 8) Autorisation de signature du renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge année 2021-2022/2022-2023/2023-2024.
- 9) Problème d'érosion Fer-à-Cheval, stabilisation d'un talus / autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels (préparation des plans et devis, obtention des autorisations environnementales et surveillance des travaux).
- 10) Demande de subvention TECQ / attestation que la programmation de travaux # 2 comporte des coûts réalisés véridiques.
- 11) Demande de subvention stabilisation d'un talus chemin de la Rouge / acquisition du terrain.
- 12) Demande de subvention réfection chemin de la Rouge (programme RIRL).
- 13) Installation d'un système d'alarme à l'hôtel de ville.
- 14) Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications PG Solutions (9 352.06\$)
- 15) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 16) Correspondance : Demande des propriétaires du 120, chemin Williams.
Demande de la Résidence Vallée de la Rouge pour l'ajout d'un trottoir sur la rue du Vert-Pré et sur la rue Bellevue.
- 17) Dépôt des deux rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations.
- 18) Demande de la RINOL, location de la caserne (2 450\$/mois).
- 19) Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
- 20) Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses (2 250\$).
- 21) Dépôt du registre des déclarations faites par les membres du conseil qui ont reçu un don.
- 22) Remboursement des frais de non-résidents pour l'année 2022 (100\$ enfants, 50\$ adulte).
- 23) Détermination du montant de la compensation financière pour l'Association pour l'entretien des chemins Trudel et de la Montagne pour l'année 2022 (16% = 4 172\$).
- 24) Adresse courriel conseiller municipal.
- 25) Formation éthique et déontologie pour les élus.
- 26) Attribution aux membres du conseil de la responsabilité des différents dossiers.
- 27) Nomination du délégué et du substitut pour représenter la municipalité à CASA Laurentides.
- 28) Nomination du délégué auprès de l'OBV RPNS.(Remplacement M. Benoit Gratton).
- 29) Nomination du délégué comité inondation crée par le MAMH. (Remplacement M. Benoit Gratton).
- 30) Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur François Thibault conseiller.
- 31) Séance extraordinaire adoption du programme triennal d'immobilisation et du budget 2022.
- 32) Demande Fondation Habillons un enfant pour 2021 (100\$).
- 33) Transfert du surplus affecté 2020 au surplus non affecté (669.51\$).
- 34) Financement du 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national.
- 35) Projet de sensibilisation de la population à la conservation du loup.
- 36) Ajout d'une main courante dans les escaliers municipaux.
- 37) Achat d'une nouvelle rétrocaveuse.
- 38) Défi Gatineau/Mont-Tremblant (activité cycliste 4 et 5 juin 2022).
- 39) Changement du titre de la fonction secrétaire-trésorier par greffier-trésorier.
- 40) Varia : Inscription formation en loisirs (Gilles St-Amand).
Abolition des frais de retard à la bibliothèque.
CCU/AirBnB/projet intégré.
- 41) Période de questions.
- 42) Levée de la session.

RÉSOLUTION 235-21 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout de 3 sujets au point varia, report des points 12, 13 et 30 à une autre séance et modification du montant au point 14 de 12 352.06\$ par 9 352.06\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 236-21**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 207-21 à 234-21 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 237-21**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéro 10475 à 10523 inclusivement, pour un montant de comptes payés de 39 026.45\$ et des comptes à payer au 14/12/2021 au montant de 9 686.69\$, ainsi que les chèques de salaire numéro 6087 à 6125 inclusivement pour un montant de 22 835.29\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
10475	Deslauriers Claudette	Remboursement de taxes	203.37\$
10476	Deslauriers Aurèle	Remboursement de taxes	327.70\$
10477	Després-Bellavance Simon	Remboursement de taxes	669.90\$
10478	Dubeau Beverly	Remboursement de taxes	25.74\$
10479	Laurin Provost Francine	Remboursement de taxes	51.47\$
10480	Lépine Patrice, Gaudet Édith	Remboursement de taxes	137.97\$
10481	Matériaux R. Mclaughlin inc.	Remboursement de taxes	169.51\$
10482	Trudel Benoit	Remboursement de taxes	145.33\$
10483	Bell Mobilité	Cellulaires novembre 2021	192.92\$
10484	Équipe Laurence	Service ingénierie - TECQ 2019-2023	574.88\$
10485	Lapierre Samuel	Frais déplacement	44.36\$
10486	Sel du Nord	Sel à déglacage	4 288.73\$
10487	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	136.12\$
10488	Eurofins Environex	Analyses d'eau novembre 2021	198.05\$
10489	Fédération québécoise des Municipalités	Service ingénierie - Érosion rue du Fer-à-Cheval	275.38\$
10490	Groupe Central	Système d'alarme caserne	419.66\$
10491	Pilon & Ménard, Huissiers de justice inc.	Remises de documents (4 dossiers)	902.80\$
10492	Les Services Pierre Goulet inc.	Recherche de fuites réseau d'aqueduc	1 437.19\$
10493	Énergies Sonic inc.	Huile à chauffage, diesel	3 752.13\$
10494	Bell Beverley Ann	Remboursement de taxes	103.27\$
10495	Blais Yvan	Remboursement de taxes	37.98\$
10496	Coia Nino	Remboursement de taxes	408.90\$

10497	Élément Renaud, Casgrain Chantal	Remboursement de taxes	47.30\$
10498	Ferme Pierrefranc S.E.N.C.	Remboursement de taxes	147.52\$
10499	Gotz Alexander, Gotz Weidner Claudia	Remboursement de taxes	548.62\$
10500	Labrosse Rejean	Remboursement de taxes	48.64\$
10501	Ferme Gray Valley inc.	Remboursement de taxes	201.98\$
10502	Provost Alain	Remboursement de taxes	27.25\$
10503	Schmidt Joseph	Remboursement de taxes	73.96\$
10504	Thibodeau Andrée	Remboursement de taxes	39.98\$
10505	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux novembre	254.85\$
10506	Lifeworks (Canada) ltée	Mutuelle de prévention novembre 2021	82.97\$
10507	Ménage Tremblant. Net	Entretien ménager hôtel de ville novembre 2021	1 600.45\$
10508	Ministère du Revenu du Québec	DAS novembre 2021	7 346.43\$
10509	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Installation entrée électrique 100A station de lavage	3 375.90\$
10510	Receveur général du Canada	DAS novembre 2021	2 727.24\$
10511	Comité des Loisirs d'Huberdeau	Subvention comité des fêtes du village	6 000.00\$
10512	Provost Fabien	Entretien patinoire 2021-2022 - 1er versement	2 000.00\$
6087- 6125	Employés	Salaires novembre 2021	22 835.29\$
TOTAL			61 861.74\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
10513	Librairie Carpe Diem	Livres	426.46\$
10514	Coopsco des Laurentides	Livres	671.23\$
10515	Excavation R.B. Gauthier inc.	Pierre à glace	1 247.97\$
10516	Gilbert P. Miller & fils	Niveleuse, pelle	1 931.58\$
10517	Groupe Québéco inc.	Arrêt de ligne 3/4"	510.31\$
10518	Hamster	Papier, déchiqueteuse	177.72\$
10519	Matériaux R. Mclaughlin inc.	Tire-fond, poison souris, clé, bolts, rondelle plate, teflon, tuyau alimentation, lumières de Noël	260.31\$
10520	Outils Tremblant inc.	Location pelle	745.28\$
10521	Purolator inc.	Frais de transport	12.20\$
10522	Villemaire Pneus & mécanique	Pneus pépine	2 961.23\$
10523	Visa Desjardins	Abonnement mensuel zoom, essence, timbres, produits nettoyants, robinet, lait, crème à café	742.40\$
TOTAL			9 686.69\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 238-21

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE / MODIFICATION DU MODE DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE ADDITIONNELLE

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil du 16 novembre 2021 Madame Fanny Véronique Couture a été mandatée pour représenter la municipalité en vue de discuter du mode de calcul de la contribution annuelle additionnelle dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie;

ATTENDU QUE lors de la rencontre avec les représentants des autres municipalités (Barkmere, Arundel et Montcalm), il a été convenu de modifier la façon d'effectuer le calcul de cette contribution, laquelle devait être calculée en fonction de la population établie selon le décret concernant la population des municipalités locales publié dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités se sont entendues pour que cette contribution soit calculée sur la RFU, le nombre de portes et le nombre d'interventions pour un pourcentage de 33/33/33%;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau confirme qu'il est en accord avec ce mode de calcul de la contribution: soit 33% sur la Richesse foncière uniformisée (RFU), 33% selon le nombre de portes et 33% selon le nombre d'interventions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 239-21

ACHAT VÉHICULE ET ÉQUIPEMENT DE LA RINOL / CASERNE DE MONTCALM

ATTENDU QU'étant donné la dissolution de la RINOL, les municipalités d'Arundel, Barkmere, Huberdeau et Montcalm (district 3), doivent procéder à l'achat, de la RINOL, des véhicules et de l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la caserne de Montcalm, laquelle doit desservir le district 3;

ATTENDU QUE le coût approximatif de cet achat est évalué à 200 000\$, ce montant devant être assumé pour chacune des municipalités selon le mode de calcul convenu à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de sécurité incendie (33% RFU, 33% nombre de portes, 33% nombre d'interventions);

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités sont d'accord pour payer à même leur surplus accumulé ces achats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à payer à même le surplus accumulé le montant de la contribution pour la municipalité d'Huberdeau, lequel est estimé à environ 59 832\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 240-21

SUIVI DU RAPPORT DE LA MMQ SUITE À LA VISITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

ATTENDU QUE le 22 octobre 2021 la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a fait parvenir un rapport de visite - Parcs MU78065 suite à une visite de nos installations sportives et récréatives effectuée le 20 octobre;

ATTENDU QUE certaines anomalies ont été constatées et que des recommandations et conseils ont été soumis;

ATTENDU QUE les recommandations mentionnées au rapport exigent que des mesures correctives soient réalisées dans un délai précis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil entérine l'achat du filet protecteur et des poteaux et accessoires requis en vue de respecter les mesures exigées pour le 1^{er} décembre 2021 à la patinoire, le tout pour un montant estimé à ± 1 200\$ plus taxes.

La directrice générale informe le conseil que la MMQ a été informée des actions effectuées en regard aux recommandations jusqu'à maintenant et qu'il ne serait pas possible de respecter le délai du 1^{er} décembre, le matériel n'étant pas disponible pour l'instant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 241-21

RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE AVEC LA MMQ POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Monsieur le conseil Benoit Chevalier et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2022 avec la Mutuelle des municipalités du Québec au coût de 28 383.60\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 242-21

AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE ANNÉE 2021-2022/2022-2023/2023-2024

ATTENDU QUE la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q. chapitre S-2-3) et le *Code municipal* (L.R.Q. , C.C.-27);

ATTENDU QUE la municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et de Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes/municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que Madame Fanny Véronique Couture, mairesse et Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière, sont autorisées à signer l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, laquelle est valide pour une période de 3 ans.

Que Monsieur Benoit Chevalier, conseiller est désigné comme coordonnateur des mesures d'urgences, pour assurer le suivi opérationnel de l'entente.

Qu'elle autorise le versement de la contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2021-2022 : 170\$
- 2022-2023 : 180\$
- 2023-2024 : 180\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 243-21
PROBLÈME D'ÉROSION STABILISATION D'UNE BERGE DE LA RIVIÈRE
ROUGE RUE DU FER-À-CHEVAL / DEMANDE D'APPEL D'OFFRES
SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu.

Que le conseil autorise la FQM à procéder à un appel d'offres pour services professionnels (préparation des plans et devis, obtention des autorisations environnementales et surveillance des travaux) en regard au problème de stabilisation d'une berge de la Rivière-Rouge rue du Fer-à-Cheval.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 244-21

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 (PROGRAMMATION DE TRAVAUX #2)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 245-21

ACQUISITION D'UN TERRAIN DE MONSIEUR DENIS LACHAPELLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que la directrice générale est autorisée à mandater un arpenteur pour la préparation des cadastres nécessaires à la cession par Monsieur Denis Lachapelle du terrain nécessaire pour l'exécution des travaux de stabilisation du talus en rive de la Rivière-Rouge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 246-21
RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour l'année 2021 au montant total de 9 352.06\$ taxes incluses pour les modules suivants :

- Gestion des permis
- Comptes fournisseurs et réclamations de taxes
- Grand-Livre, budget et états financiers
- Taxation, perception et comptes clients
- Télétransmission – MAPAQ
- Plate-forme de base AccèsCité
- Paie
- Modernisation des financiers AccèsCité

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 247-21
DÉPÔT DES DEUX RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET SUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt des deux rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 248-21
DEMANDE DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES / LOCATION DE LA CASERNE

ATTENDU QUE la RINOL a fait parvenir une demande pour la location de la caserne d'Huberdeau pendant le processus de dissolution de la Régie;

ATTENDU QUE pour l'instant le conseil n'a pas statué sur ces intentions en ce qui concerne la nouvelle vocation de la caserne;

ATTENDU QUE la RINOL verserait un loyer de 2 450\$/mois durant cette période;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le conseil autorise la location de la caserne d'Huberdeau à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides pour un montant de 2 450\$ par mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 249-21

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ2021, c.31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM :

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 250-21

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 250-21, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 250\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 250\$ pour l'exercice financier 2022;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 251-21

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL QUI ONT REÇU UN DON

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt, tel que prévu par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, par la directrice générale du registre des déclarations visées au quatrième alinéa de l'article 6 de la loi, et ce pour l'année 2021, lequel ne contient aucune déclaration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 252-21

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE depuis 4 ans le conseil municipal rembourse les frais de non-résidents, lors de l'inscription d'un citoyen à une activité physique sportive;

ATTENDU QUE pour 2022 un budget de 1 000\$ a été prévu pour le remboursement des frais pour les enfants et un budget de 1 000\$ a également été prévu pour le remboursement des frais pour les adultes;

ATTENDU QUE cette initiative a été mise en place afin d'atteindre les objectifs de la politique familles-aînés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

QUE pour l'année 2022, le conseil municipal autorise le remboursement des frais de non-résidents pour l'inscription à une activité physique sportive pour les enfants et les adultes citoyens d'Huberdeau, jusqu'à un montant maximum pour l'année 2022 de :

- Enfants : 100\$
- Adultes : 50\$

Afin d'obtenir un remboursement, le requérant devra fournir les pièces justificatives suivantes :

- Preuve de paiement avec mention du nom de la personne inscrite à l'activité;
- Document mentionnant le coût supplémentaire applicable aux personnes non résidentes.
- La demande de remboursement devra être de 20\$ et plus (celles-ci peuvent être cumulées).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 253-21

DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ASSOCIATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS TRUDEL ET DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE le 10 novembre 2020, le conseil a adopté la politique 18-2020 de compensation financière à une association de propriétaires pour l'entretien des chemins privés et publics non entretenus par la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 4.1 de la politique stipule que la Municipalité doit déterminer chaque année le montant maximal de la compensation financière à laquelle chaque association a droit;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil détermine qu'un montant de 4 172\$ sera payable à titre de compensation à l'Association pour l'entretien des chemins Trudel et de La Montagne pour l'année 2022, lequel montant correspond à 16% des revenus des taxes foncières générales générés par l'ensemble des propriétés membres de l'association concernée au cours de l'année financière précédente soit l'année 2021.

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder au versement de la compensation le tout selon les modalités établies dans la politique numéro 18-2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 254-21
FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS

ATTENDU QUE tout membre d'un conseil d'une municipalité doit dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE la formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités est attestée conforme à la loi par la Commission municipale du Québec (CMQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise l'inscription de l'ensemble des membres du conseil à la formation de la FQM. Les frais d'inscription sont à la charge de la municipalité et remboursable sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 255-21
ATTRIBUTION AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA RESPONSABILITÉ DES DIFFÉRENTS DOSSIERS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le tableau mentionnant les dossiers attribuables à chaque membre du conseil soit adopté tel que défini ci-bas :

NOM DU MEMBRE DU CONSEIL	RESPONSABILITÉ
Fanny Véronique Couture	RINOL/substitut RIMRO Administration/finance Comité d'évaluation des employés
Benoit Chevalier	RINOL CCU Urbanisme/patrimoine Sécurité publique Comité d'évaluation des employés
Gilles St-Amand	Culture Loisirs Inondation / suivi

Benoit Gratton	Bénévoles Politique familles-aînés/ substitut CASA
François Thibault	Organisme des bassins versants (OBV RPNS) Site Web / communication
Maxime Bétournay	CRSBP / bibliothèque Politique familles/aînés Santé logements sociaux CASA / Substitut
Audrey Charron-Brosseau	Voirie / Aqueduc Parc / bâtiment RIMRO / substitut CRSBP / substitut Guignolée Comité d'évaluation des employés

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 256-21
DÉSIGNATION DES CONSEILLERS POUR REPRÉSENTER LA
MUNICIPALITÉ À CASA LAURENTIDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que Monsieur Benoit Gratton, conseiller, est désigné pour représenter la municipalité d'Huberdeau auprès de Casa Laurentides et que Monsieur Maxime Bétournay est nommé comme substitut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 257-21
DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'OBV
RPNS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que Monsieur François Thibault, conseiller, est désigné pour représenter la municipalité d'Huberdeau auprès de l'organisme des bassins versants des rivières Rouges, Petite-Nation et Saumon en remplacement de Monsieur Benoit Gratton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 258-21
NOMINATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUR LE COMITÉ INONDATION
CRÉE PAR LE MAMH

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu.

Que Monsieur Samuel Lapierre, officier municipal en bâtiment et en environnement est nommé comme délégué pour représenter la municipalité d'Huberdeau sur comité inondation créée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en remplacement de Monsieur Benoit Gratton, conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 259-21

SÉANCE EXTRAORDINAIRE ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION ET DU BUDGET 2022

ATTENDU QUE l'adoption du budget doit être précédée d'un avis public donné au moins 8 jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté;

ATTENDU QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, doivent porter exclusivement sur le budget;

ATTENDU QU'un avis public relatif à l'adoption du budget et du PTI a été publié le 10 décembre 2021 et que le projet de budget ainsi que le projet de programme triennal d'immobilisation étaient disponibles pour les membres du conseil à cette date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme que la date d'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation 2022 sera le 21 décembre 2022 à 17h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 260-21

DEMANDE DE DON FONDATION HABILLONS UN ENFANT 2021

ATTENDU QU' Habillons un enfant, organisme sans but lucratif ayant été fondé en 2015 et qui a pour mission d'offrir des vêtements neufs à des enfants de 0 à 17 ans dont les familles éprouvent des difficultés financières, nous a fait parvenir une demande de don dans le cadre de sa campagne de financement 2021;

ATTENDU QU'en 2020, 262 enfants ont été habillés, dont 24 d'Huberdeau;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue lors de la confection des prévisions budgétaires 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Qu'un montant de 100\$ soit octroyé à l'organisme Habillons un enfant pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 261-21

TRANSFERT DU SURPLUS AFFECTÉ 2020 AU SURPLUS NON AFFECTÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le montant inscrit au surplus affecté en date du 31 décembre 2020 et relatif à l'aqueduc soit inscrit dans un compte surplus non affecté, soit un montant de 669.51\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 262-21
FINANCEMENT DU 211 PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR ASSURER UN SERVICE NATIONAL

CONSIDÉRANT QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID-19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire, au-delà du 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

CONSIDÉRANT la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

De demander au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire préparé en vue des préconsultations budgétaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 263-21
AJOUT D'UNE MAIN COURANTE DANS LES ESCALIERS MENANT AUX BUREAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le conseil autorise les employés municipaux à procéder à l'installation d'une main courante dans les escaliers donnant accès aux bureaux municipaux et à la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 264-21
ÉVALUATION DE LA RÉTROCAVEUSE

ATTENDU QUE la rétrocaveuse date de 2008 et que des réparations sont requises (remplacement des pneus avant, roues arrière, godet, peinture);

ATTENDU QU'avant de faire effectuer des réparations et de décider du remplacement ou non de celle-ci, le conseil désire avoir une évaluation de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le directeur des travaux publics est autorisé à faire effectuer une évaluation de la rétrocaveuse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 265-21

DÉFI GATINEAU MONT-TREMBLANT (ACTIVITÉ CYCLISTE 4 ET 5 JUIN 2022)

ATTENDU QU'une demande a été faite en date du 24 novembre par Défi Gatineau Mont-Tremblant 2022 pour obtenir la permission de passer sur les routes traversant notre municipalité les 4 et 5 juin 2022 dans le cadre de leur évènement cycliste;

ATTENDU QUE cette activité est organisée dans le but d'amasser des fonds pour défrayer les coûts de leur participation au Grand Défi Pierre Lavoie;

ATTENDU QUE cette permission est nécessaire pour l'obtention d'un permis d'évènements spéciaux du ministère du Transport du Québec, afin que cette activité se déroule de façon légale et sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

QU'autorisation est donné à Défi Gatineau Mont-Tremblant 2022 de passer sur les routes traversant notre municipalité lors de leur évènement cycliste devant avoir lieu les 4 et 5 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 266-21

CHANGEMENT DU TITRE DE LA FONCTION SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR GREFFIER-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le projet de loi 49 est venu modifier le titre de secrétaire-trésorier dans le *Code municipal* pour greffier-trésorier;

ATTENDU QU'avec la sanction du PL49, ce changement est désormais officiel et en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

QUE les personnes occupants présentement les postes au sein de la municipalité portant les titres de directrice générale/secrétaire-trésorière et directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, soit maintenant remplacés par directrice générale/greffière-trésorière et directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 267-21

INSCRIPTION FORMATION EN LOISIRS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le conseil autorise l'inscription de Monsieur Gilles St-Amand à la formation en loisirs devant avoir lieu le 16 février 2022 à Saint-Jérôme. Les frais d'inscription et de déplacement sont assumés par la municipalité et remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 268-21
ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE les amendes imposées aux usagers peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques à tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer des éléments de conflits entre le personnel de la bibliothèque et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que les bibliothèques désirent créer avec la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les montants collectés représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d'autant plus qu'il faut tenir compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

CONSIDÉRANT QUE des avis de courtoisie et de retard continueront d'être envoyés aux usagers et que la gestion des emprunteurs retardataires continuera d'être effectuée de façon assidue;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO des Laurentides et L'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) encouragent l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library », né aux États-Unis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau accepte d'abolir les frais de retard aux usagers de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 269-21
AJOUT D'UNE MAIN COURANTE DANS LES ESCALIERS MENANT AUX BUREAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le conseil autorise les employés municipaux à procéder à l'installation d'une main courante dans les escaliers donnant accès aux bureaux municipaux et à la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 270-21
MANDAT CCU AIRBNB ET PROJET INTÉGRÉ/APPEL DE CANDIDATURES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil mandate le Comité consultatif d'urbanisme pour lui présenter ces recommandations en regard à la modification de la réglementation d'urbanisme en vue de réglementer la location à court terme (Airbnb) ainsi que pour ajouter à la réglementation la possibilité de projet intégré.

Qu'un appel de candidatures soit fait afin d'obtenir de nouvelles candidatures pour combler, remplacer ou ajouter de nouveaux membres au comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 271-21
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h29.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Fanny Véronique Couture, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Fanny Véronique Couture, mairesse.